

# **ALTERNATIVE PATRIMONIALE**

## **PROCEDURE SELECTION ET EVALUATION DES INTERMEDIAIRES DE MARCHE**

Date :

23/08/2011

## Procédure Sélection et évaluation des intermédiaires

Référence :

### Référence Réglementaire

- Directive Européenne 2014/65/UE du 14 Mai 2014 sur les Marchés d'Instruments Financiers (dite « MIF 2 »)
- Position-recommandation AMF n°2014-07- Guide relatif à la meilleure exécution

### Objet de la procédure

La SGP Alternative Patrimoniale n'est pas membre de marché et n'exécute donc pas elle-même les ordres résultant des décisions d'investissement sur les marchés financiers.

Elle les transmet systématiquement à des intermédiaires de marché agréés pour exécution. De ce fait, la société a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marché dont la politique d'exécution connue permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Les activités couvertes par cette politique sont :

- La gestion collective
- La gestion individualisée sous mandat

Les instruments concernés par cette politique sont ceux cités dans l'article L.211-1 du Code monétaire et financier, à savoir :

- Les titres financiers : titres de capital émis par les sociétés par actions, les titres de créance et les parts ou actions d'organismes de placement collectif ;
- Les contrats financiers : également dénommés « instruments financiers à terme » sont les contrats à terme qui figurent sur une liste fixée par décret.

### Cas de la gestion individualisée sous mandat.

La société de gestion a choisi de confier la majorité des exécutions d'ordres sur titres vifs aux intermédiaires de marché qui exercent parallèlement l'activité de teneur de comptes conservateur.

Ce schéma permet de proposer aux clients :

- Une réduction des risques opérationnels au sein de la société de gestion, les gérants disposant des outils mis à disposition par les intermédiaires permettant la tenue des positions cash et titres et l'exécution des ordres.
- Un dénouement efficace des opérations chez le teneur de comptes avec un taux d'anomalie proche de zéro,
- Des conditions de prix privilégiées.

Les teneurs de comptes/intermédiaires de marché sélectionnés s'engagent contractuellement à fournir à la société de gestion la meilleure exécution sur les ordres concernés.

Lorsqu'un intermédiaire de marché qui exerce parallèlement l'activité de teneur de comptes conservateur n'est pas en mesure de garantir la meilleure exécution possible sur une opération, les gérants négocient l'opération avec un autre intermédiaire de marché.

Les intermédiaires de marché qui exercent parallèlement l'activité de teneur de comptes conservateur sont évalués selon les mêmes modalités que les autres intermédiaires.

## Sélection des Intermédiaires

### Entrée en relation

Avant l'entrée en relation, Alternative Patrimoniale vérifie que les intermédiaires disposent de l'autorisation et de la capacité d'apporter les prestations nécessaires à ses besoins.

### Constitution du dossier

Les pièces nécessaires à la constitution du dossier de l'intermédiaire sont centralisées par le Risk Manager qui complète la fiche de sélection (Annexe 1).

Le dossier doit être constitué :

- De la convention signée ou des conditions générales encadrant la relation avec l'intermédiaire ;
- Des documents relatifs à l'identité et à la capacité de l'intermédiaire au cas où celui-ci ne serait pas un organisme financier (KBIS ou document d'enregistrement auprès de l'autorité de tutelle) ;
- De la politique d'exécution ;
- Des instructions de règlement/livraison.

### Critères de sélection

L'intermédiaire sélectionné devra prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible dans l'exécution des ordres en tenant compte d'une série de facteurs tels que :

- Le prix,
- Le coût de la transaction,
- La rapidité de transmission de l'ordre,
- La probabilité de l'exécution et du règlement,
- La taille,
- La nature de l'ordre,

### Obligations convertibles

Pour les obligations convertibles, les facteurs prioritaires d'exécution sont si possible le prix de transaction et la probabilité d'exécution.

### Obligations et autres titres de créance

Pour les obligations et titres de créances privées, les facteurs prioritaires d'exécution sont si possible le prix de transaction et la probabilité d'exécution. Pour les obligations et titres de créances d'états, les facteurs prioritaires d'exécution sont si possible le coût de transaction et la rapidité d'exécution.

### Produits dérivés liés à des valeurs mobilières, des obligations, des devises, des taux d'intérêt, des indices boursiers

Pour les instruments dérivés admis sur un marché réglementé, les facteurs prioritaires d'exécution sont si possible le coût de transaction et la rapidité d'exécution.

Le cas échéant, pour les instruments dérivés de gré à gré et dans le cas où la politique de meilleure exécution s'applique, les facteurs prioritaires d'exécution sont si possible le prix de négociation et la probabilité d'exécution et de règlement.

### Instruments du marché monétaire

Les facteurs prioritaires d'exécution sont si possible le coût de transaction et la rapidité d'exécution.

### Actions et autres titres équivalents

Pour les grandes capitalisations, les facteurs prioritaires d'exécution sont si possible le coût de transaction et la rapidité d'exécution. Pour les capitalisations moyennes, les facteurs prioritaires d'exécution sont si possible le prix de négociation et la probabilité d'exécution de la taille totale et de règlement. Pour les petites capitalisations ou les actions des pays émergents, les facteurs prioritaires d'exécution sont si possible la probabilité d'exécution et la taille de l'ordre.

## Evaluation des Intermédiaires

L'évaluation des intermédiaires financiers sélectionnés et référencés chez Alternative Patrimoniale rentre dans le cadre de la « meilleure exécution ». Elle se fait tout au long de la relation d'affaires et s'apprécie au regard de différents critères qui donneront lieu à notation au moins une fois par an.

Les gérants et le middle-office, réunis au sein d'un comité de courtage, expriment leurs appréciations par une notation allant de zéro à cinq et portant sur les critères suivants :

- Coût d'intermédiation
- Qualité d'exécution

- Qualité du traitement administratif
- Solidité financière et réputation.

La moyenne qui résulte des notes attribuées permet d'établir le palmarès des intermédiaires qui est formalisé dans un tableau (Annexe 2) archivé dans le fichier « Évaluation des brokers » :

**N:\Conformité\COMITÉS\Comité APAM courtage\Évaluation des Brokers**

Par ailleurs, la qualité d'exécution fait l'objet de contrôles réguliers par les gérants et le contrôleur des risques et toute défaillance constatée est mentionnée lors du comité des risques afin que des mesures correctrices puissent être engagées : Information à l'intermédiaire des dysfonctionnements constatés, limitation de flux d'ordres, suspension de la relation...

Les fiches de sélection des intermédiaires sont mises à jour annuellement.

## Intervenants

- Gérants
- RCCI
- Risk Manager

## HISTORIQUE DU DOCUMENT

Date	Objet
04/03/2021	Mise à jour
17/02/2020	Mise à jour
24/06/2019	Mise à jour
11/09/2017	Mise à jour
30/08/2013	Mise à jour
23/08/2011	Création du document

---

**ANNEXES 1**

---

**Fiche de Sélection**

---

**NOM DU PRESTATAIRE**

---

**ADRESSE**

---

**CONTACT**

---

**NATURE DE LA PRESTATION**

---

**DOCUMENTS A FOURNIR :**

- Convention signée par les 2 parties
- KBIS ou document d'enregistrement auprès du régulateur
- Politique de best execution – Date du document : .....
- Instruction de règlement/livraison

---

**AUTRES CONSTATS ET SYNTHESE**

## ANNEXES 2

Evaluation et suivi des Intermédiaires											
Intermédiaires	Jefferies	GFI	Goldman Sachs	Banca Promos	Oddo & Cie	Bridport	ZKB	Pictet	Octo Finance	Exane	Kepler Capital Market
Convention Intermédiaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Date de signature	04/02/2015	20/01/2012	24/06/2011	17/12/2014	18/02/2011	-	01/06/2012	29/01/2013	01/02/2012	25/09/2017	01/11/2013
Avenant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contact opérationnel	Samuel HADDAD	Guillaume MARY	Olivier SCIALOM	Dionisia GALANTE	Gérard CLAVERIE	Frederic TAISNE	Gioschino LODATO	Jean Patrick DUFRESNOY	Karine COZ	Florian DUPRAS	Francis PERRIN
Contact Convention Intermédiaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations PSI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations Intermédiaires	Brokerage Corporate Bond & Equity	Brokerage Dérivés Actions et Taux Brokerage Cash Equity et Fixed Income Compensation des instruments dérivés via Kyte	Brokerage Govies & Corporate Bond	Brokerage Fixed Income & Equity (Spécifique Gestion Sous Mandat)	Brokerage Govies & Corporate Bond	Brokerage Govie & Coporate Bond	Brokerage Govies & Corporate Bond				
Tarifcation	Voix + IB	Voix + IB	Voix + IB	Voix + IB	Voix + IB	Voix + IB	-	Voix + IB	Voix + IB	Voix + IB	Voix + IB
Remarque Middle Office	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commentaires Contrôle interne	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS

LISTE INTERMEDIAIRES	Date d'évaluation	Coût d'intermédiation	Qualité d'exécution	Qualité de la base de données	Qualité du traitement administratif	Solidité financière Réputation	Total sur 100
		Coef. x 8	Coef. x 8	Coef. x 1	Coef. x 2	Coef. x 1	
Jefferies	févr-19	5	4	2	4	5	87
GFI	févr-19	5	5	2	4	5	95
Goldman Sachs	févr-19	Pas de relation en 2018					-
Banca Promos	févr-19	5	4	2	4	3	85
Oddo & Cie	févr-19	5	4	5	5	5	92
Bridport	févr-19	Pas de relation en 2018					-
-	févr-19	Pas de relation en 2018					-
Pictet	févr-19	5	5	3	5	5	98
Octo Finance	févr-19	5	5	5	5	4	99
Exane	févr-19	5	4	3	4	4	87
Kepler Capital Market	févr-19	5	5	2	5	4	96

L'évaluation s'effectue selon une notation de 1 à 5

LISTE INTERMEDIAIRES	Date d'évaluation	Total sur 20	Décision	Commentaires
Jefferies	févr-19	17.40	Limitation du flux d'ordres	
GFI	févr-19	19.00	Suspension de la relation	
Goldman Sachs	févr-19	-	Informé la contrepartie de dysfonctionnement	
Banca Promos	févr-19	17.00	RAS	
Oddo & Cie	févr-19	18.40		
Bridport	févr-19	-		
ZKB	févr-19	-		
Pictet	févr-19	19.60		
Octo Finance	févr-19	19.80		
Exane	févr-19	17.40		
Kepler Capital Market	févr-19	19.20		